

EDITO

En ce début d'année 2017, la SCPI Pierre investissement 8 a réceptionné l'une de ces principales opération avec 15 logements et 17 places de stationnements. La SCPI poursuit activement la mise en exploitation de son patrimoine rénové.

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Mixte de votre SCPI se tiendra le 21 juin 2017 à 11h00, et nous invitons chaque associé à s'exprimer.

Consciente de l'impossibilité pour nombre d'entre vous d'être présents, la société de gestion rappelle la faculté de voter sur les projets de résolutions soumises à l'assemblée au moyen du bulletin de vote par correspondance ou en adressant un pouvoir.

Comme chaque trimestre, vous trouverez dans ce bulletin, les informations clé de la vie de votre SCPI au 31 Mars 2016.

PATRIMOINE IMMOBILIER

Villes	Immeubles	Etat	Surface en m2
BLOIS	17, Rue du Sermon	En location	1268
LILLE	118, Rue Royale	En location	381
BORDEAUX	58, Rue des Faures	En location	398
POITIERS	10 Rue Arthur Ranc	En location	541
ROUEN	58, Rue Jeanne d'Arc	En location	584
DIJON	45 et 47, Rue Berlier	En location	708
LILLE	104, Rue Royale	En travaux	545
CHARTRES	Rue des Lisses	En travaux	355
CHARTRES	Rue Sainte Thérèse	En travaux	432
BORDEAUX	14, Cours d'Alsace Lorraine	En travaux	361
BESANÇON	22, Rue de la Préfecture	En travaux	1220
TOTAL			6793

ACQUISITION

L'obtention préalable du permis de construire de l'immeuble de Colmar a été acceptée. Néanmoins, l'immeuble est toujours sous compromis car un dégât des eaux est survenu en début d'année. Le vendeur procède à l'assèchement des planchers de l'immeuble avant la réitération de l'acte.

TRAVAUX

DIJON : 45 et 47, Rue Berlier : La réception des ouvrages a eu lieu 12 Janvier 2017.

BORDEAUX : 14, Cours d'Alsace Lorraine : La réception est programmée pour le 6 Avril 2017.

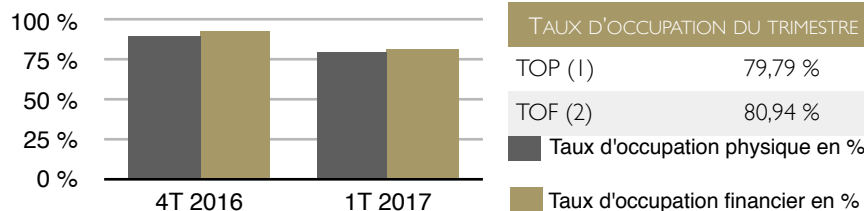
LILLE : 104, Rue Royale : Les travaux de second oeuvre se poursuivent activement. La réception de l'immeuble est prévue pour le 3ème trimestre 2017.

CHARTRES : Rue des Lisses & Rue Sainte Thérèse : Les travaux sont en cours. L'achèvement des travaux est prévu pour le 3ème trimestre 2017.

BESANÇON : 22 Rue de la Préfecture : Les travaux de réhabilitation ont débuté en février 2017. La durée des travaux est estimée à 14 mois.

MOUVEMENTS LOCATIFS DU TRIMESTRE

Villes	Nombre de baux signés	Surface m2 louée
BLOIS	2	93,11
BORDEAUX	0	0,00
POITIERS	0	0,00
LILLE	1	30,78
ROUEN	0	0,00
DIJON	3	109,27
TOTAL	6	233,16



(1) Taux d'occupation physique : Ce taux reflète la situation d'occupation en fin de trimestre. Il est déterminé par la division de la surface cumulée des locaux occupés le dernier jour de la période par la surface cumulée des locaux détenus en exploitation par la SCPI.

(2) Taux d'occupation financier : Ce taux prend en compte les flux effectivement appelés au titre du trimestre civil écoulé. Il s'agit des loyers, indemnités d'occupation ainsi que des indemnités compensatrices de loyers portant sur les seuls immeubles livrés (à l'exclusion des revenus « non récurrents »), et appelés au titre de la période et divisés par le montant des loyers théoriques.

CARACTERISTIQUE

SCPI à capital fixe, au capital social statutaire de 36 000 000 €.

Date d'immatriculation : 18/06/2013

N° Siren 793 728 130 RCS PARIS

Visa AMF: SCPI N°13-37 du 20 décembre 2013

Société de Gestion : INTERGESTION SA au capital de 240 000 euros, 2 rue de la Paix PARIS 75002 Téléphone 01 43 12 52 52

RCS PARIS 345 004 436

www.inter-gestion.com

Agrément AMF n° : GP 12000008 du 29/02/2012

Situation au 31 mars 2017:

Nombre de parts émises : 38 112

Nombre d'associés : 1219

Capital social : 30 489 600 €

Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts : 38 112 000 €.

MODALITE DE SOUSCRIPTION

Prix de souscription : 1 000 euros

Valeur nominale : 800 euros

Prime d'émission : 200 euros

commission de souscription : 14 % TTI du prix de souscription des parts prime d'émission incluse, versée par la SCPI à la société de gestion qui couvre : Les frais de collecte en vue de l'offre des parts de la SCPI au public et les frais de recherche et d'investissement.

La SCPI est actuellement fermée à la collecte.

DÉLAI DE JOUISSANCE DES PARTS

Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au dernier jour du mois au cours duquel est intervenue la souscription accompagnée du versement du prix.

VALEUR DE REALISATION

La valeur de réalisation d'une part est égale à 764,86 €. Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2016.

MARCHE SECONDAIRE DES PARTS

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la société de gestion (article L214-93 du code monétaire et financier).

- Si la cession de parts est réalisée de gré à gré, la Société de gestion perçoit à titre de frais de dossier; un forfait de 600€ TTI. Ce montant sera indexé le 1er janvier de chaque année, et pour la première fois le 1er janvier 2016, sur la variation au cours des douze derniers mois qui précèdent, de l'indice général INSEE du coût des services (indice 4009 E des prix à la consommation).
- Si la cession est réalisée par l'intermédiaire de la société de gestion (par confrontation des ordres d'achat et de vente, en application des dispositions de l'article L214-93 du code monétaire et financier), la Société de gestion perçoit une commission calculée comme suit: 4,80% TTI du montant revenant au cédant et jusqu'à la 5ème année de détention; 2,40% TTI du montant revenant au cédant de la 5ème année de détention à la 10ème; 1,20% TTI du montant revenant au cédant au delà de la 10ème année.

Cette commission est à la charge du vendeur, du donateur ou de leurs ayants droit.

Cession par l'intermédiaire de la société de gestion:

Conformément à l'article L 214-93 du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensés les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Le prix d'exécution est établi le dernier jour ouvré du trimestre à 12 heures. Pour participer à la confrontation trimestrielle, les ordres doivent être inscrits sur le registre au plus tard deux jours avant la fixation du prix d'exécution à 16h00. La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

DISTRIBUTION DES REVENUS

La première distribution des revenus ne peut être envisagée, à l'issue de la fin de la période de souscription, et de la période consacrée à l'acquisition et à la réhabilitation des immeubles, si les résultats de la SCPI le permettent.



Inter Gestion
CRÉATEUR ET GESTIONNAIRE
DE PATRIMOINE

En tant que souscripteur potentiel, avant toute souscription, vous devez impérativement prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du dernier bulletin trimestriel ainsi que du dernier rapport annuel, disponible sur internet (www.inter-gestion.com) ou sur demande (Inter Gestion, 2 rue de la paix - 75002 Paris).

La notice légale a été publiée au Balo du 07 juillet 2013 et a obtenu le visa n° 13-37 du 20 décembre 2013